

# CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

## DOSSIER DE PRESSE

### 15 mai 2020



© Architectes: VenhoevenCS & Ateliers 2/3/4/ Image: Proloog



# Sommaire

■ Présentation	1
■ Chiffres-clef et dimensions du CAO	2
■ Le Centre Aquatique Olympique pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques	3
■ Les bassins	4
■ La qualité architecturale	6
■ Les ambitions environnementales	7
■ La passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute A1	8
■ Le calendrier	9
■ Le financement	10
■ Le CAO en phase Héritage et le programme d'activités annexes	11
■ La grille tarifaire	13
■ Le maître d'ouvrage et les membres du groupement	14

# Présentation

Le 13 septembre 2017 à Lima, le Comité International Olympique a officiellement retenu Paris comme ville-hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les Jeux de la XXIII<sup>ème</sup> Olympiade se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024, les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024. Les Jeux constituent parmi tous les événements mondiaux une manifestation inégalée qui réunit 206 délégations et près de 15 000 athlètes.

Le Centre Aquatique Olympique (CAO) est l'équipement majeur qui reste à construire pour les Jeux de Paris 2024, 95% des sites dédiés aux Jeux étant déjà existants ou temporaires. Situé sur l'ancien site du centre de recherches d'ENGIE, l'emplacement du CAO a été retenu stratégiquement par la proximité du Stade de France et du futur village des athlètes ; l'excellente accessibilité routière et l'intense dynamique de mutation urbaine engagée dans le secteur.

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du CAO au titre de sa compétence en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale ». Elle est également maître d'ouvrage du franchissement piéton attendant qui surplombera l'autoroute A1 et reliera le CAO au Stade de France.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole du Grand Paris a travaillé en lien avec les nombreux partenaires institutionnels que sont l'Etat (à travers notamment la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques), le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), la Ville de Saint-Denis, Plaine Commune, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France et la Fédération Française de Natation.

Le montage juridique retenu est celui de la concession. D'une durée de 20 ans, elle portera sur la conception, la construction ainsi que l'exploitation du CAO et du franchissement piéton.

La construction du CAO répond à cinq enjeux majeurs :

- permettre l'organisation de manifestations d'ampleur nationale et internationale
- être un équipement de référence au service des athlètes de haut niveau
- faciliter l'accès à la nage et l'apprentissage de la natation
- développer des activités sportives destinées aux métropolitains et inciter à la pratique sportive
- tenir un haut niveau d'exemplarité environnementale

Situé au cœur de la ZAC Plaine Saulnier, le CAO a vocation à s'intégrer pleinement dans son environnement à travers l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain dont la Métropole du Grand Paris est également maître d'ouvrage.

Le 15 mai 2020, le Conseil de la Métropole du Grand Paris se prononcera sur l'attribution de cette concession au groupement conduit par Bouygues dont l'offre a été classée en première position par les commissions internes de la Métropole et les différents partenaires institutionnels en raison de sa qualité architecturale, fonctionnelle et surtout environnementale.

## ■ Chiffres-clefs

Superficie de la  
ZAC Saulnier

12,5  
hectares

Superficie du site CAO

2,4  
hectares

Superficie du CAO

1,2  
hectares

Superficie du parvis

775  
m<sup>2</sup>

Tribunes en phase Olympique

6 000  
places

Tribunes en phase Héritage

de 2 500  
à 5 000  
places

## ■ Dimensions du CAO

Hauteur

30  
mètres

Largeur

106  
mètres

Longueur

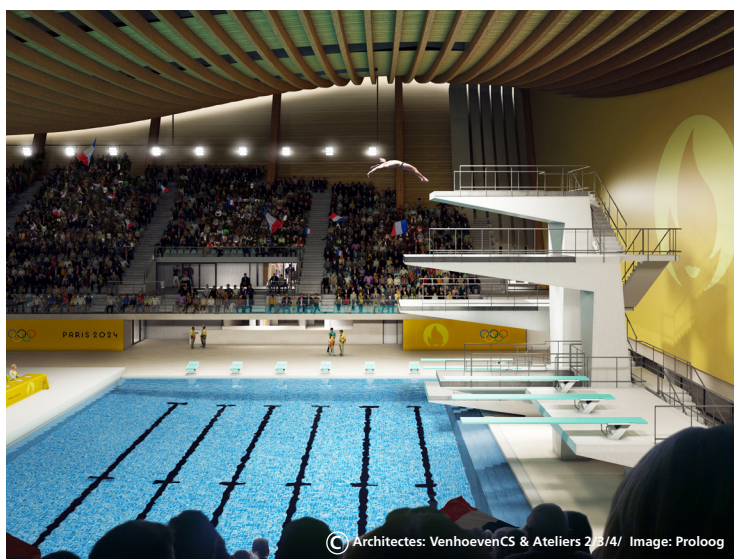
114  
mètres



# Le Centre Aquatique Olympique pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques

En phase Olympique, le CAO accueillera les épreuves de waterpolo, de plongeon et de natation artistique dans la configuration suivante :

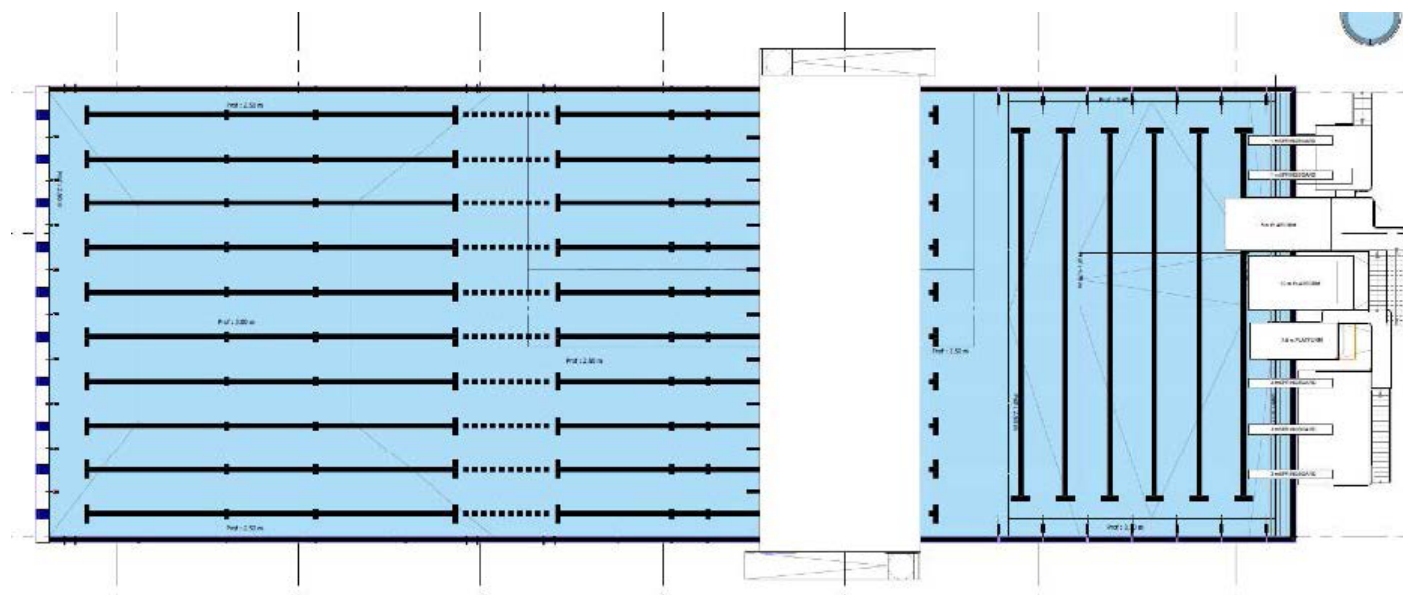
- un bassin de 50 mètres (10 lignes d'eau) pour les épreuves olympiques de natation artistique, de waterpolo et l'épreuve paralympique de boccia
- un bassin de plongeon de 22 mètres par 25 mètres
- 6 000 places assises dans des tribunes de type Arena « en fer à cheval » afin de vivre une expérience spectateur unique
- un bassin d'échauffement temporaire de 50 mètres (mis en place par Paris 2024)



## Les bassins

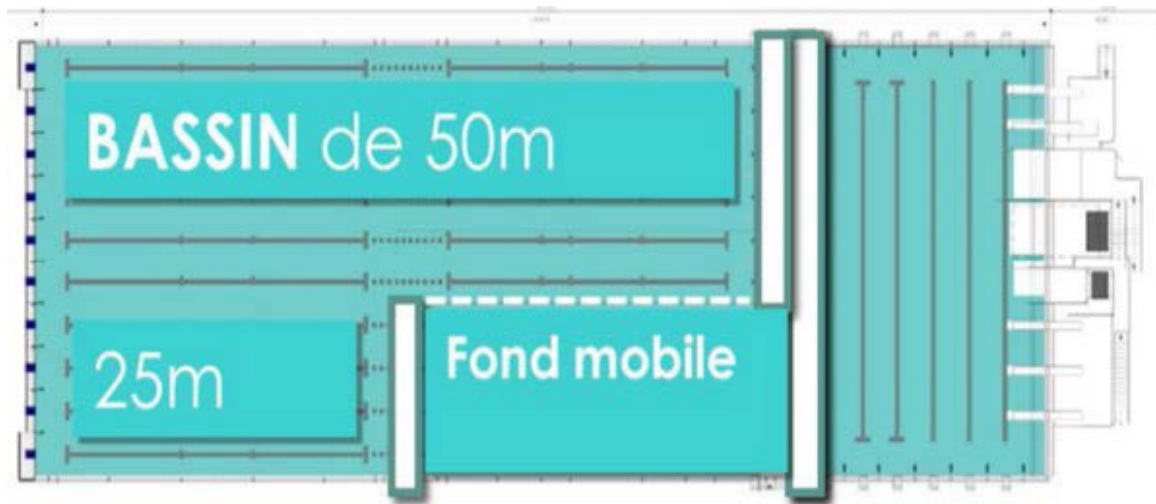
Le projet consiste à créer deux bassins de dimension variable (séparés par deux murs mobiles de 2,3 mètres de profondeur et une plage de largeur variable pouvant aller jusqu'à 9 mètres). Conforme aux exigences fixées pour les Jeux et la phase Héritage, cette solution permet d'optimiser le volume de la halle bassin mais aussi de pouvoir diversifier les usages et répondre aux multiples besoins (apprentissage de la nage, pratique d'activités physiques, entraînements, compétitions).

**La configuration durant les Jeux Olympiques et Paralympiques :** la plage de 9 mètres requise s'obtient par la mise en place d'une plateforme provisoire entre les deux plages mobiles. Les trois aires de compétition des Jeux Olympiques (waterpolo, natation artistique et plongeon), définies dans les demandes de la Fédération Internationale de Natation, s'inscrivent bien dans la nouvelle organisation des deux bassins. L'aire de compétition de boccia pour les Jeux Paralympiques s'installe dans des conditions équivalentes à l'offre finale. La configuration présentée ci-dessous restera constante pendant toute la durée des Jeux.

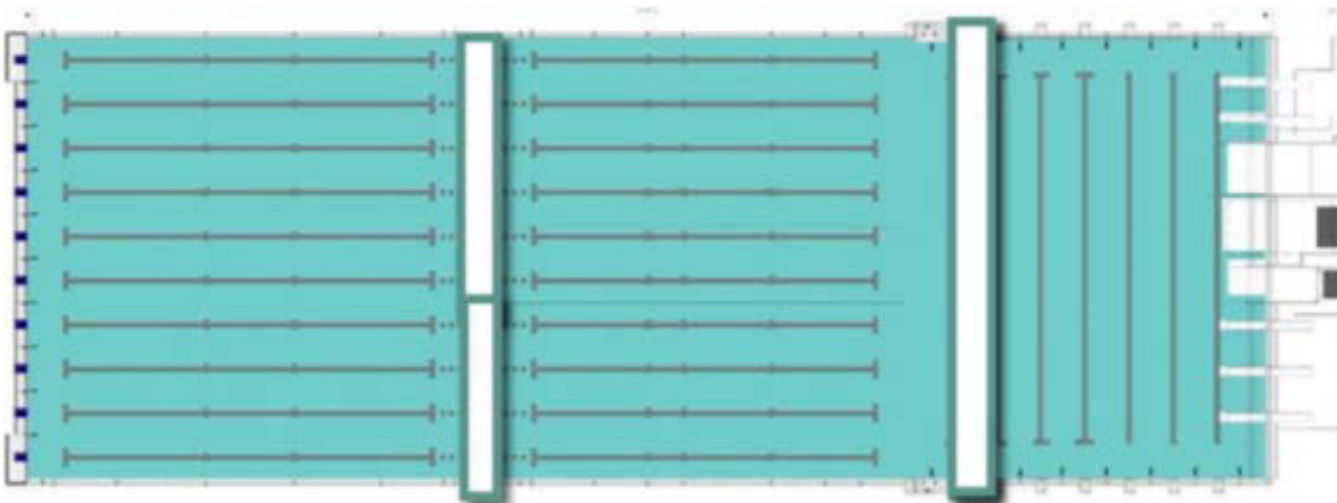




**La configuration pour la phase Héritage** : les bassins offriront une modularité maximale en fonction des besoins et permettront l'accueil de compétition internationale de 50 mètres sans nécessiter la plateforme mobile. Le bassin principal est également équipé d'un fond mobile de 250 m<sup>2</sup> qui permet de compléter la modularité des fonctions.



Il sera même possible de configurer les bassins en deux de 25 mètres dans le sens de la longueur et d'un troisième dans le sens de la largeur.



## ■ La qualité architecturale

Le CAO est conçu comme « *un écrin de bois suspendu au ciel* ». Sa conception s'appuie sur des principes innovants d'écoconstruction et en font un projet exemplaire : le geste architectural privilégie avant tout la transition écologique et la sobriété environnementale souhaitée par la Métropole. Décrivant une toiture concave, tendue, lisse et d'aspect léger supportant une surface de panneaux photovoltaïques (environ 5 000 m<sup>2</sup>), le projet possède une structure de halle sportive en bois avec des façades vitrées doublées de brise-soleil extérieurs en bois. L'ensemble repose sur un socle en béton. Le franchissement utilise quant à lui des formes simples, reconnaissables et intemporelles : il est constitué par deux poutres caissons latérales en acier supportant un tablier également en acier, il ne présente pas d'appuis intermédiaires entre le parvis du Stade de France et le CAO. Les aménagements paysagers s'insèrent idéalement aux abords du bâtiment et dans un souci de continuité avec les espaces verts et les axes végétalisés du futur quartier.





# Les ambitions environnementales

Les Jeux de Paris 2024 ont pour ambition de s'aligner sur les objectifs issus des Accords de Paris pour le Climat lors de la COP 21 ainsi que sur les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Cette excellence environnementale se trouve au cœur de la construction du CAO à travers :

- une emprise construite réduite au maximum pour libérer une grande part d'espaces de pleine terre et planter 102 arbres
- l'utilisation prioritaire de matériaux biosourcés (charpente et ossature en bois)
- la maîtrise de la consommation d'eau (à raison de 85 litres par baigneur)
- la sobriété énergétique (inférieure à 4 700 kWh par an d'énergie primaire par m<sup>2</sup> et par bassin)
- un bilan carbone innovant (inférieur à 30 000 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub>)
- un toit de 5 000 m<sup>2</sup> recouvert de panneaux photovoltaïques qui feront du CAO l'une des plus grandes fermes solaires urbaine de France (permettant d'assurer l'ensemble des besoins en électricité du centre aquatique et donc de fonctionner en auto-suffisance)
- la réduction des nuisances et impacts environnementaux (filtration de l'air extérieur, récupération de 50% de l'eau utilisée, alimentation par 90% d'énergies renouvelables ou de récupération)
- l'insertion harmonieuse du bâtiment dans son environnement





# ■ La passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute A1

En phase Olympique, le franchissement piéton au-dessus de l'A1 et de l'avenue Wilson, d'une largeur de 18 mètres, permettra l'accueil des spectateurs. En phase Héritage, cette passerelle deviendra un véritable espace public de liaison entre le Stade de France et le CAO et leurs deux quartiers.



## ■ Le calendrier

Les travaux de déconstruction des bâtiments de l'ancien centre de recherches d'ENGIE sont engagés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 sous la responsabilité du maître d'ouvrage et les travaux de dépollution du site commenceront à l'automne. Dans le même temps, le permis de construire sera déposé.

D'une durée prévisionnelle de 26 mois, les travaux du CAO et du franchissement attenant débiteront à l'été 2021 pour s'achever en fin d'année 2023 afin que tous les essais nécessaires soient réalisés avant l'ouverture des Jeux.

Le CAO sera mis à disposition du Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024 au mois d'avril 2024.

### Juillet 2019

Acquisition du site par la Métropole du Grand Paris

### Octobre 2019

Création de la ZAC Plaine Saulnier

### Été 2021

Lancement des travaux du Centre Aquatique Olympique et du franchissement attenant

### Avril 2024

Mise à disposition du CAO au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques

2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

### Octobre 2018

Lancement de la procédure de consultation pour la conception, construction et exploitation du Centre Aquatique Olympique

### Mars 2020

Lancement des travaux de déconstruction des bâtiments

### Mai 2020

Désignation du lauréat de la procédure de consultation relative au CAO et au franchissement attenant

### Octobre 2020

Lancement des travaux de dépollution

### Décembre 2023

Fin des travaux du CAO et du franchissement attenant

### Été 2025

Ouverture du Centre Aquatique Olympique au grand public



## Le financement

Le coût total de la conception et de la construction du CAO et du franchissement inscrit dans le tableau financier de la Solideo du 14 juin 2018 était de 111,2 millions d'euros. Ce montant, en date de valeur d'octobre 2016, ne tenait pas compte de l'actualisation prévisionnelle des prix jusqu'au 1er juillet 2025 (date de l'ouverture du CAO au grand public) et des effets liés à la conjoncture économique du BTP en Île-de-France (environ 24 millions d'euros). Afin de proposer un service public de qualité et de réaliser un projet ambitieux sur le plan environnemental, la Métropole du Grand Paris a par ailleurs souhaité renforcer la vocation du CAO en phase Héritage en y ajoutant des équipements sportifs supplémentaires ; et, à ce titre, a décidé de financer ces compléments de programme à hauteur de 20 millions d'euros. Pour objectiver le coût de construction d'un équipement de dimension internationale comme celui-ci, deux cabinets d'experts de la construction ont été missionnés : chacun a estimé que ce coût devait être compris entre 145 et 155 millions d'euros. Le coût total de la concession s'élève désormais à 147 millions d'euros (conformément à l'objectif fixé par la Métropole du Grand Paris en accord avec ses partenaires).

Le coût total de l'opération (incluant la concession mais aussi les provisions pour risques et aléas ainsi que les travaux de déconstruction et dépollution du site...) s'élève à 174,7 millions d'euros. Les financements seront apportés par la Solideo à hauteur de 154,7 millions d'euros (la moitié proviendra de l'Etat ; l'autre moitié des partenaires que sont la Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune) et par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 40 millions d'euros au total (20 millions d'euros via la Solideo et 20 millions d'euros directement au titre de l'Héritage). Le Comité d'Organisation de Paris 2024 apportera quant à lui 4 millions d'euros pour les aménagements spécifiques dédiés aux compétitions des Jeux Olympiques et Paralympiques.

À la fin de la concession, le CAO entrera dans le patrimoine immobilier de la Métropole du Grand Paris.

# Le Centre Aquatique Olympique en phase Héritage et le programme d'activités annexes

Après les Jeux, cet équipement sportif d'envergure internationale sera un lieu de rencontres et de pratique du sport accessible à tous, permettant la promotion d'un véritable service public. L'exploitation du CAO sera assurée par Récréa.

Hérités des Jeux et complètement modulables, les bassins, conçus pour la performance de haut niveau, constitueront une référence française dans l'accueil des compétitions nationales et internationales. Lieu d'entraînement des clubs et associations sportives de Saint-Denis et de Paris, ainsi que des sections natation et plongeon de la FFN, le CAO accueillera également les scolaires et le grand public pour une pratique de la natation dans les bassins des Jeux de 2024.



L'adaptation à ces nouveaux usages du CAO se traduira par la modularité de la capacité des tribunes (de 2 500 à 5 000 places), l'aménagement de locaux dédiés à la FFN pour le pôle plongeon de l'équipe de France et la réalisation du programme d'activités annexes proposé par le concessionnaire sur 5 000 m<sup>2</sup>.

## Ce programme d'activités annexes comprendra :

- un bassin supplémentaire de 25 mètres (profondeur de 1,3 mètres) spécifiquement destiné à l'apprentissage de la natation fondé sur une nouvelle pédagogie (appelée « ludinage ») qui permet d'être capable de se sauver en cas de chute dans l'eau. Ouvert plus de 90 heures par semaine, le CAO accueillera plus de 50 séances hebdomadaires (scolaires du premier degré de la ville de Saint-Denis, bébé nageurs, résidents des IME et des EPHAD)
- un espace dédié aux activités aquatiques pour proposer une offre de baignade originale à destination des familles, un parcours de découverte autour de l'eau et 50 séances d'aquasport par semaine. Cet espace sera composé d'un aquakids, d'un bassin polyvalent et d'un solarium dans le jardin
- un espace dévolu au fitness proposera un plateau cardio-training avec machines connectées ouvert tous les jours de 7 heures à 20 heures 30

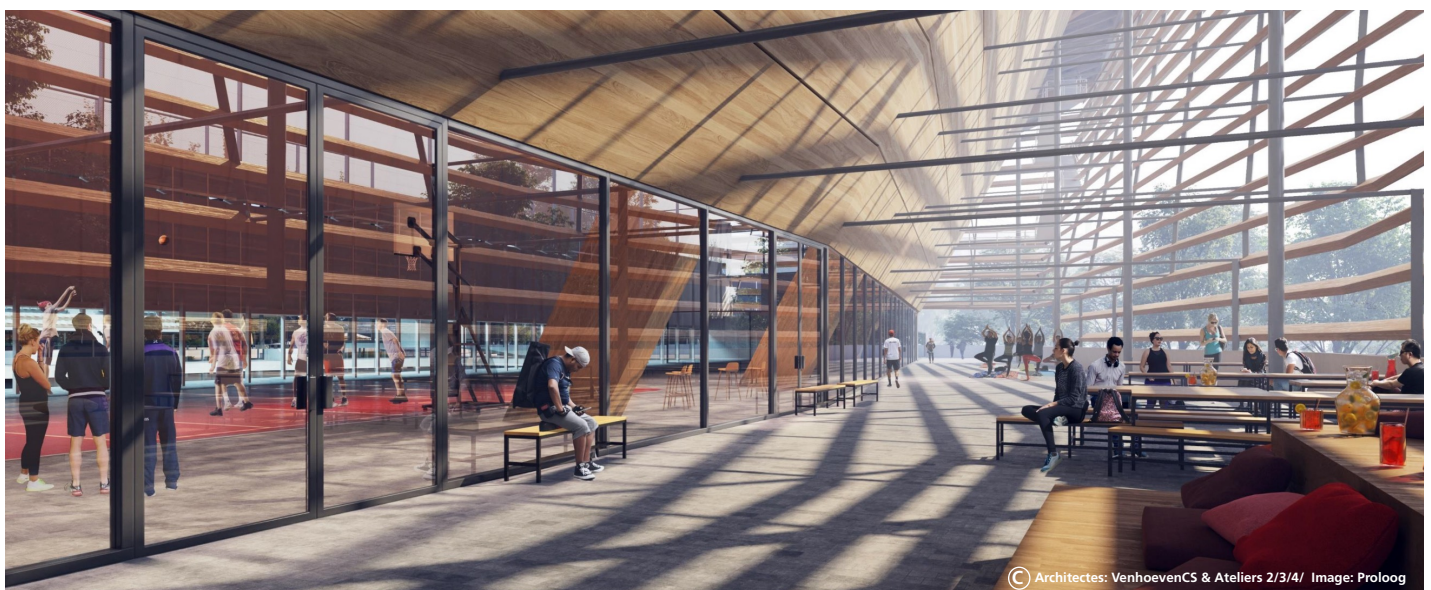


- un mur d'escalade (avec six voies de difficulté) qui verra se succéder cours collectifs, stages ou encore compétitions internationales
- de terrains de sports individuels (deux terrains de padel-tennis) ou collectifs (trois terrains de football à 5, trois terrains de basketball à 3)
- un parvis destiné à accueillir un skate park
- un lieu de restauration, approvisionné en produits frais par la ferme urbaine de Saint-Denis, proposera quotidiennement une cuisine maison et de saison préparée sur place
- une recyclerie sportive pour redonner vie au matériel de sport, sensibiliser au réemploi et revendre à petits prix le matériel réparé sur place

Par ailleurs, des bâtiments à vocation sportive, économique ou touristique seront construits à proximité du CAO afin de créer un véritable « cluster sportif ».



Au-delà des vingt dates annuelles de compétitions, le CAO pourra également accueillir des spectacles, des séminaires d'entreprises, des manifestations locales et métropolitaines ou encore des stages sportifs. Enfin, tous les ans au mois de juin, seront organisées les Olympiades du sport pour les scolaires.





# La grille tarifaire

Les prestations proposées et leur tarification auront pour objectifs de permettre l'accès du CAO au plus grand nombre tout en répondant à la diversité des besoins.

Dans le but de fidéliser les usagers, la grille tarifaire a été établie par le concessionnaire dans le respect des tarifs plafonds fixés par la Métropole du Grand Paris (en concertation avec la Ville de Saint-Denis) et en s'appuyant sur la tarification 2019 des équipements similaires (à l'échelle locale et nationale) ainsi que le niveau de vie des ménages locaux.

L'ensemble des tarifs cités ci-après sont exprimés en euros constants (valeur février 2020).

Deux types d'entrées existeront :

## **1. L'accès aux bassins olympique et de plongeon qui auront accueillis les compétitions des Jeux, à raison de :**

- 4,80 euros pour les adultes (à partir de 16 ans)
- 3,60 euros pour les enfants de 3 à 15 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi
- 1,50 euros par enfant des centres de loisirs
- gratuit pour les enfants de 0 à 2 ans

Une entrée « famille » (4 personnes dont 2 adultes maximum) sera proposée au tarif de 14 euros.  
Une carte de dix entrées sera proposée pour l'ensemble ces catégories au tarif de 36 euros.

## **2. L'accès à l'espace aquatique ludique (bassin polyvalent et espace aquakids), à raison de :**

- 5,50 euros pour les adultes (à partir de 16 ans)
- 4,80 euros pour les enfants de 3 à 15 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi
- 4 euros par enfant des centres de loisirs

Une entrée « famille » (4 personnes dont 2 adultes maximum) sera aussi proposée au tarif de 19,5 euros.  
Une carte de dix entrées sera proposée pour l'ensemble ces catégories au tarif de 48 euros.

## Le maître d'ouvrage



La Métropole du Grand Paris est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 130 communes autour de Paris. Intercommunalité de la zone dense continue, la Métropole du Grand Paris est une assemblée de maires qui agit au service de l'intérêt de 7,15 millions d'habitants en matière d'aménagement ; de développement économique, social et culturel ; d'habitat ; d'environnement et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

## Les principaux membres du groupement



Bouygues Bâtiment Île-de-France (mandataire) : filiale de Bouygues Bâtiment France Europe, Bouygues Bâtiment Île-de-France développe pour ses clients une compétence globale à travers un pôle conseil et développement immobilier composé de Elan et Linkcity Île-de-France, et cinq spécialités (construction privée, rénovation privée, ouvrages publics, habitat résidentiel, habitat social).



Agence française d'architecture, d'urbanisme et de paysage, réunit 13 associés et une centaine de collaborateurs. Les projets de l'agence émergent d'une analyse précise de la façon dont la ville contemporaine évolue et se renouvelle. Taillé sur mesure pour répondre aux questions sociales, urbaines, fonctionnelles et culturelles, chaque projet est l'opportunité d'une recherche qui le rend unique, en matière de développement durable, de paysage, de typologie, d'apport de bien-être aux utilisateurs ou de process de mise en œuvre.

**Architecte associée** : Laure Mériaud



Agence d'architecture et d'urbanisme néerlandaise reconnue, VenhoevenCS propose, appuyé sur un esprit de recherche et d'innovation, une approche intégrale de conception autour de trois grands thèmes (dynamique sociale, mobilité, smart cities).

**Architecte associée** : Cécilia Gross



Récréa (exploitant commercial) : spécialiste des domaines du loisir et du bien-être en milieu aquatique, Récréa gère plus d'une cinquantaine de centres aquatiques partout en France en délégation de service public, pour le compte des collectivités.



Dalkia (exploitant technique) : filiale du groupe EDF, Dalkia est l'un des leaders des services énergétiques en France en apportant des solutions innovantes pour une croissance durable des villes et des entreprises.

## Les autres membres du groupement

